

N° CG. 2007/II-2°/08  
Séance du 23 MARS 2007

### Création de l'association interdépartementale pour la promotion des activités nordiques du Haut-Rhin et des Vosges

Le Conseil Général,

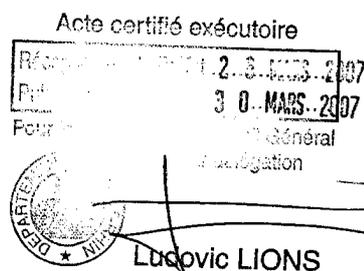
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la création d'une association interdépartementale pour la promotion des activités nordiques du Haut-Rhin et des Vosges, parallèlement au Conseil Général des Vosges ;
- ❖ valide les statuts de cette association ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de l'ensemble de ce dossier ;
- ❖ autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la création de cette association ;
- ❖ nomme M. Michel HABIG, Président de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité, comme représentant titulaire du Département du Haut-Rhin au sein de cette association, et M. Alphonse HARTMANN, Président de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, en tant que représentant suppléant.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER